

# Le p'tit journal n°73

*Fake news, en français informations délibérément fausses ou truquées.*

*Problème de génération : avant, on aurait parlé de rumeurs, de radio cancan.*

*La dernière, rapportée par un vignemontois faisant valoir son esprit critique lors d'une permanence des élus le samedi de 11h à 12h : « grâce à son droit de préemption, la commune va mandater l'OPAC pour réaliser un lotissement pour « cassos » en bas de la rue des Vignes ».*

*Une fois le premier étonnement passé, nous avons répondu qu'une partie de cette information est véridique : la commune dispose bien d'un droit de préemption urbain qui a pour intérêts la connaissance des ventes de propriété et la possibilité de se porter acquéreur.*

*Acquéreur ? Mais pour quelles raisons ? La réponse vient du Conseil d'État : la commune doit avoir préalablement un projet d'aménagement précis et certain.*

*Un document public existe dans le PLU qui liste nos projets fonciers : c'est l'annexe 5d « les emplacements réservés ». Ce document fixe la liste exhaustive des 14 parcelles qui ont un intérêt public (aménagement d'un bassin de gestion des eaux pluviales, élargissement de la voie pour faciliter la collecte des ordures ménagères, etc.).*

*Après avoir consulté lui-même la documentation, ce vignemontois a constaté qu'il n'y avait point trace de lotissement communal à cet endroit... ni ailleurs d'ailleurs !*

*Il a conclu par ces propos : « c'est une manipulation, on ne me reprendra pas à signer ce genre de pétition ! ».*

*L'avancement des projets actuels a été restitué lors de la cérémonie rituelle des vœux communaux. Si vous étiez absents, vous en trouverez une synthèse dans « les brèves ».*

*Les amateurs de budget trouveront aussi les chiffres clés pour une bonne compréhension des finances communales.*

*Pour finir cet édit, nous vous rappelons que les élus restent à votre disposition le samedi matin de 11h à 12h pour répondre à vos interrogations ou par mail à [mairie@vignemont.fr](mailto:mairie@vignemont.fr).*

Le maire  
Serge Greugny

## Compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2018

Présents : tous les élus, à l'exception de D. Barbier, S. Depoix (pouvoir S. Greugny),  
A. Victorino (pouvoir B. Greugny)  
Secrétaire de séance : D. Hélin.

### Approbation du Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales

Après avoir pris connaissance depuis le 21 décembre 2017 du compte rendu de la séance de travail du 13 décembre 2017, la réunion de bureau du 8 janvier 2018 a permis de répondre aux questionnements des absents à la dernière commission urbanisme dans laquelle la ZAEP a été traitée.

Depuis le 17 janvier 2018, le dossier de ZAEP prêt à être approuvé a été mis à disposition des membres du conseil municipal en mairie.

Enfin, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver le zonage d'assainissement des eaux pluviales.

### Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Après que les élus aient été destinataires le 21 décembre 2017 du compte rendu de la séance de travail du 13 décembre 2017, la réunion de bureau du 8 janvier 2018 a permis de répondre aux questionnements des absents à la dernière commission urbanisme.

Depuis le 17 janvier 2018, le dossier de PLU prêt à être approuvé a été mis à disposition des membres du conseil municipal en mairie.

Enfin, le conseil municipal a décidé à la majorité :

- de valider les propositions de la commission municipale d'urbanisme formulées lors de la séance du 13 décembre 2017 ;
- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme.

### Droit de préemption urbain

L'instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU) est une faculté qui est offerte aux communes disposant d'un PLU approuvé pour les zones U.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur l'ensemble du territoire.

### Déclaration préalable de ravalement

Ces travaux concernent toutes les opérations qui ont pour but de remettre les façades d'un bâtiment en bon état de propreté.

L'intérêt de cet outil est de rappeler que les règles fixées à l'article 11 et en particulier celles relatives aux façades s'appliquent (couleurs, matériaux, ...).

Le conseil municipal valide à la majorité l'instauration de la déclaration préalable de ravalement sur l'ensemble du territoire.

### Instauration du permis de démolir

Le conseil municipal valide à la majorité l'instauration du permis de démolir sur l'ensemble du territoire.

### Déclaration préalable de clôture

Le régime des clôtures a changé depuis la réforme des autorisations d'urbanisme du 1<sup>er</sup> octobre 2007. Le véritable intérêt de cette disposition est de rendre obligatoire la demande d'édification des clôtures et ainsi de contrôler que les règles fixées à l'article 11 de chaque zone définie au PLU seront bien respectées.

Le conseil municipal valide à la majorité l'instauration de la déclaration préalable de clôture sur l'ensemble du territoire.

### Ratification de la convention d'occupation temporaire pour le SMOTHD

La présente convention a pour objet d'autoriser le SMOTHD à pénétrer sur l'emprise de la future mairie école afin de faire construire, exploiter et entretenir une armoire optique d'une surface de 1,40 m<sup>2</sup>.

La présente convention est consentie pour une durée de 20 ans, à compter de la date de signature par les parties, et ne pourra faire l'objet d'un renouvellement tacite.

Il est précisé que la présente autorisation est constitutive de droits réels. Elle est accordée à titre personnel. En conséquence, le SMOTHD s'interdit de concéder ou de sous-louer l'emplacement mis à disposition, sauf accord exprès du propriétaire.

La présente convention d'occupation temporaire du domaine ne donne pas lieu au paiement d'une redevance.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la ratification de la convention d'occupation temporaire pour le SMOTHD.

### Reprise de concession au cimetière

Au vu des procès-verbaux dressés les 29/11/2014 et 01/12/2017 constatant l'état d'abandon de 36 concessions, le conseil municipal autorise à l'unanimité la reprise, au nom de la commune, de ces emplacements.

### Achat de réserve foncière

L'achat des parcelles ZB172, ZB174 et ZB175 pour une surface totale de 1,9109 hectare, a été proposé à la commune pour un montant de 16.000€ hors frais notariaux, afin de constituer une réserve foncière.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

### Retour à la nomenclature M14 entre 500 et 3 500 habitants

Depuis 2 ans, la nomenclature simplifiée utilisée à l'initiative de la perceptrice ne facilite pas la gestion analytique des dépenses et des recettes.

Le conseil municipal valide à l'unanimité un retour à la nomenclature M14 entre 500 et 3.500 habitants.

### Rendu de la délégation

Conformément à la délégation accordée au maire le 14 avril 2014 par le conseil municipal, le maire restitue les décisions budgétaires modificatives rendues nécessaires.

## Compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2018

Présents : tous les élus, à l'exception de D. Barbier (pouvoir C. Sckittekatte), A. Victorino (pouvoir B. Greugny)  
Secrétaire de séance : B. Greugny.

### Présentations et votes du compte de gestion du receveur et du compte administratif 2017

A la suite des réunions du 3 juillet pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres, du 13 novembre pour le 3<sup>ème</sup> et du 12 février 2018 pour le 4<sup>ème</sup>, l'ensemble des mandats et titres a été passé en revue. Le maire a présenté le compte administratif 2017 par chapitre : il présente un excédent de 136.396,91€ en fonctionnement et de 5.044,06€ en investissement. Intégrant les reports antérieurs, l'excédent global de fonctionnement s'élève à 136.396,91€ (autofinancement 2017) et à 82.904,20€ en investissement au 31 décembre 2017.  
Ces deux comptes ont été approuvés à l'unanimité.

### Budget primitif 2018

Comme depuis 2011, il est voté **une stabilité des taux**, soit 15.99% pour la taxe d'habitation, 20.56% pour le foncier bâti, 76.96% pour le foncier non bâti et 15,22% pour la Cotisation Foncière des Entreprises (ex Taxe Professionnelle).

Le montant des subventions aux associations vignemontoises a été reconduit, la demande de l'ADIV a été refusée.

Le budget primitif 2017 est équilibré à 304.872€ en fonctionnement et à 2.715.671€ en investissement.

Il intègre :

- les différents ajustements des prévisions de dépenses de fonctionnement ;
- le manque de données des services de l'Etat qui a conduit à extrapoler à partir des recettes 2017 ;
- un excédent prévisionnel de fonctionnement de 83.561€ ;
- les projets d'investissement maintenus de 2017 et les nouveaux de 2018 ;
- des recettes de subvention de 1.686.357€, intégrant le fait que tous les projets budgétés soient subventionnés à hauteur des demandes des élus et réalisés, FCTVA pour 19.088€, différents excédents et virement de la section de fonctionnement pour 295.913€ et 706.364€ de prêt, dont 424.121€ remboursés en 2020 (FCTVA), soit un prêt net « long terme » de 282.243€, à rembourser par tranche de 50.000€ annuels sur une moyenne d'autofinancement de 80.000€.

### Achat de la parcelle ZC216

Dans le cadre de la protection des zones urbaines de la **rue des Vignes** aux risques de coulées de boues, l'emplacement réservé n°6 a été retenu pour l'aménagement d'un bassin de gestion des eaux pluviales et d'un accès à celui-ci par la parcelle ZC216 de 23,90 ares.

L'ensemble des ayant-droits ayant donné leur accord de principe à cette vente à la commune pour un montant de 1.500€ hors frais annexes, le maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

## Motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classes

Mme Nadège Lefebvre, présidente du Conseil Départemental, nous a sollicités lors de sa visite cantonale le 20 mars au sujet des fermetures de classes qui représentent également une menace pour la vitalité et l'attractivité de nos communes, notamment dans les zones rurales.

En cohérence avec notre action déterminée de 2017 pour la préservation de la 8<sup>ème</sup> classe de notre RPI, les élus approuvent à l'unanimité cette motion.

## Rapport des commissions et des délégués aux syndicats et EPCI

### - Finances du 26 février

Le grand livre 2017 complet a été présenté et commenté, de même que le compte administratif et de gestion 2017, ainsi que le projet de budget 2018.

### - CCAS du 15 janvier et 3 mars

- Retour sur la distribution des colis de fin d'année.
- Vote du compte administratif, de gestion et du budget.

### - Bureau du 4 décembre, 8 janvier, 12 février et 12 mars

En plus des sujets abordés ce soir, ont été traités entre autres :

- le compte de trésorerie, les contributeurs de taxe d'aménagement, les demandes de subventions en cours, les dotations de l'exercice et les recettes de subventions analysées et plus généralement, toute l'actualité financière communale, dont la synthèse des observations formulées en 2017 au titre du contrôle budgétaire et les nouveaux seuils des marchés publics ;
- l'actualité de l'ensemble des documents d'urbanisme : certificats d'urbanisme, déclarations d'intention d'aliéner, déclarations préalables et permis de construire, ainsi que des points réglementaires ;
- le nouveau nom de la rue d'Antheuil qui, après proposition des classes de CM1 et CM2, deviendra la rue de l'ancien chemin de fer ;
- la contribution communale au futur cahier des charges de la CCPS pour le ramassage des ordures ménagères ;
- l'indemnité compensatrice pour la hausse de la CSG ;
- la réparation de vitraux cassés de l'église par la SARL Vitraux Max & Co ;
- la mise en conformité du chauffage de l'église ;
- l'équipement wifi de la salle Marcel Bertin ;
- les mesures de cartes scolaires dans l'Oise ;
- la cartographie officielle des cours d'eau de Vignemont ;
- le report envisagé par l'Assemblée Nationale du transfert de la compétence eau et assainissement ;
- la population légale de Vignemont qui est au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 433 ;
- les échanges informels rapportés par les élus ;
- les commentaires sur la somme d'information transmise par mail.

### - SIRS de Marquéglise du 7 décembre

- Le Président a proposé une décision modificative pour boucler le budget 2017.
- Une convention permettant au SIRS d'occuper la salle Marcel Bertin comme site de distribution des repas est validée, moyennant contributions financières pour Vignemont.

#### - SIVOM de Margny du 30 novembre

- Le SIVOM prendra en charge l'entretien des bornes incendie.
  - Présentation de l'avant-projet de l'assainissement collectif.
- Une petite partie de Vignemont sera raccordée à l'assainissement collectif d'Antheuil Portes, le reste sera raccordé à la station d'épuration de Ressons-sur-Matz via Marquéglise.
- Le rendement de notre réseau d'eau étant supérieur à 80%, le subventionnement du remplacement du tronçon Marquéglise - Margny sur Matz ne sera pas accordé au SIVOM.

#### Point des dossiers en cours

##### - DIG

Le dossier loi sur l'eau d'Artémia sera prochainement transmis à la communauté de communes qui est compétente depuis le 01/01/2018.

##### - Transfert mairie-école

Les conclusions de l'analyse prospective demandée par M. le Sous-Préfet de Compiègne sont favorables.

Les deux dotations d'Etat sont sollicitées de nouveau.

##### - Étude ruissellement et érosion

La maîtrise foncière à l'amiable des emplacements réservés connaît des fortunes diverses: refus des propriétaires du terrain au-dessus du jeu d'arc (impact sur les rues du Jeu d'Arc, du Vieux Château, de la Mairie et Lucien), accord de principe pour la vente d'une grande parcelle chemin du Paradis (mise en sécurité des riverains de la rue des Vignes).

Au vu de l'existence de cours d'eau à Vignemont et de leur protection, l'agence de l'eau nous recevra mi-avril pour une présentation et un point financier des aides potentielles.

##### - Travaux rue d'Antheuil

Les travaux d'élargissement de la rue d'Antheuil ont été réceptionnés.

# Brèves

## Naissances :

Aurèle VOCHOT, né le 27 décembre 2017, 60 rue de l'église

## Décès

Mme Colette TICIER, le 26 décembre 2017

Mme Yolande DUBOIS, le 13 mars 2018

Mme Geneviève SENEZ, le 19 mars 2018

## Vie pratique

Horaires du secrétariat de mairie :

ouvert au public du lundi au vendredi, de 11h à 12h,

accueil téléphonique du lundi au vendredi, de 10h à 12h30.

Permanence des élus le samedi de 11h à 12h.

## Synthèse de la cérémonie des vœux du 6 janvier 2018

Comme chaque année, ces 10<sup>ème</sup> vœux communaux ont été l'occasion de restituer les réalisations 2017.

Comme toutes les communes de France, Vignemont a contribué au redressement des finances publiques de l'Etat : notre dotation de fonctionnement a baissé de **14.002€** depuis 2013.

**Le conseil municipal a choisi de ne pas l'impacter sur nos taux d'imposition.**

Notre autofinancement 2016 consolidé a été de 83.447€.

Ce montant correspond à notre capacité à investir sur nos fonds propres.

Le sérieux de la gestion s'est concrétisé en 2017 sur 2 projets d'investissements par la mise en œuvre du cumul des aides autorisé par le Conseil Départemental permettant de démultiplier la puissance de tout euro local investi.

Des informations ont été communiquées sur l'état d'avancement de la révision du PLU, du transfert du bloc mairie-école-locaux techniques, de la déclaration d'intérêt général (DIG) avec l'officialisation d'un cours d'eau sur Vignemont, de l'étude préalable pour la maîtrise des ruissellements et des phénomènes de coulées de boues, de la pose de panneaux signalant Vignemont.

Des détails ont été donnés sur les travaux de voirie entrepris, ainsi que sur la procédure de reprises de concessions au cimetière, le site [www.vignemont.fr](http://www.vignemont.fr), le règlement de voirie opposable, le bilan de l'action de la commission électorale, le déploiement de la fibre optique par le SMOTHD.

L'actualité syndicale et communautaire a aussi été restituée :

- la mobilisation de tous pour la préservation de la 8<sup>ème</sup> classe du RPI ;
- le projet de construction d'une cantine à Antheuil-Portes ;
- l'annexe de la cantine d'Antheuil-Portes créée dans la salle des fêtes de Vignemont depuis la rentrée de novembre ;
- le lancement des études de réalisation du tout-à-l'égout de Vignemont par le SIVOM ;
- les premières ébauches du cahier des charges pour le nouveau marché de collecte des ordures ménagères de la CCPS qui sera opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

- o la compétence **GE**stion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations (GEMAPI), reprise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les cours d'eau par la CCPS ;
- o un PLUi très majoritairement refusé par les 48 communes membres de l'EPCI ;
- o un transfert engagé du siège social de Lassigny à Ressons-sur-Matz.

Pour 2018, la perspective d'une année « blanche » a été soumise.

On mettrait sous le tapis quelques dossiers :

- o l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) ;
- o les conditions de travail des enseignants, des élèves des CM1 et CM2, des employés communaux ;
- o l'aménagement d'emplacement jugé nécessaire par les spécialistes du ruissellement ;
- o le document d'urbanisme.

Il s'agissait bien entendu d'une boutade, n'ayant pas été élu pour cela.

Alors une somme de vouloir a été énoncée :

- o vouloir mettre à disposition des enseignantes et des enfants de CM1 et CM2 des classes aux normes ;
- o vouloir sécuriser l'accès des enfants à l'école ;
- o vouloir rendre accessible la mairie-école ainsi que la salle Marcel Bertin aux personnes à mobilité réduite ;
- o vouloir disposer de 30% des logements construits par Procelia (ex Cilova) sur le site de la mairie actuelle pour les vignemontois, jeunes et anciens ;
- o vouloir adopter le PLU grenellisé ;
- o vouloir acquérir le foncier nécessaire à la protection des habitations contre le ruissellement ;
- o vouloir reprendre les concessions libérées dans le cimetière ;
- o vouloir faciliter les travaux de tout-à-l'égout du SIVOM et le service de restauration du SIRS.

Une attention particulière a enfin été faite sur une des plaies de notre démocratie qui concerne la probité de nos élus, quels qu'ils soient.

Etre élu, c'est l'honneur de servir le bien commun.

Pour les rares moutons noirs, on pourra heureusement compter sur ces lanceurs d'alerte courageux qui seront à même d'avertir les autorités préfectorales mais surtout judiciaires via la Procureur de la République, 11 rue Henri de Sérroux à Compiègne, afin que justice soit rendue. Merci à eux d'avance.

#### **COMPLEMENT D'INFORMATION**

*Cette allusion a été faite en réponse aux personnes ayant critiqué la probité du maire. Pour mémoire, le maire avait construit par ses propres moyens et à ses frais une protection de son domicile en cas d'inondation. Un vignemontois ayant contesté cette construction, les services de l'État ont affirmé que celle-ci ne pouvait être que temporaire en attendant les futurs travaux de voirie qui ont eu lieu en décembre 2017. Toujours à ses frais, le maire a sollicité l'entreprise et fait réaliser des travaux personnels à cette même période. En ces temps de transparence de la vie publique, le maire mettra à disposition la facture de ces travaux à tout vignemontois lui en faisant la demande.*



# Bienvenue chez les Vignemontois



Séverine De Loor et Sébastien Radoux  
412 rue des Vignes

**Cet album des nouveaux arrivants volontaires n'est pas exhaustif.**

**La suite au prochain épisode ....**



## Encore une saison qui se termine

⇒ Il reste 2 matchs à disputer pour l'équipe senior qui est actuellement première de sa poule en

D 3 et garde toutes ses chances pour accéder à la D 2. ( encore un petit effort !! )

⇒ Les 2 équipes de jeunes jouent leur dernière rencontre le 7 Avril

L'équipe 1 est classée 8<sup>ème</sup> sur 37

L'équipe 2 « « 33<sup>ème</sup> sur 37

⇒ L'école de tennis de table accueille tous les mercredis une quinzaine d'enfants répartis en 3 groupes selon âge et niveau ( de 14h30 à 18h30 ) à la salle Marcel BERTIN  
Renseignements sur place ou 03 44 42 67 39

Nous avons organisé 6 après midi de découverte au tennis de table avec la classe de CM 1 De Vignemont,

Nos jeunes débutants ont participé à une rencontre amicale avec le club de Lassigny au complexe sportif de Ressons. ( premiers matchs, imaginez le stress ! )



MAIS QUELLE FIERTE AVEC LE PREMIER TROPHEE



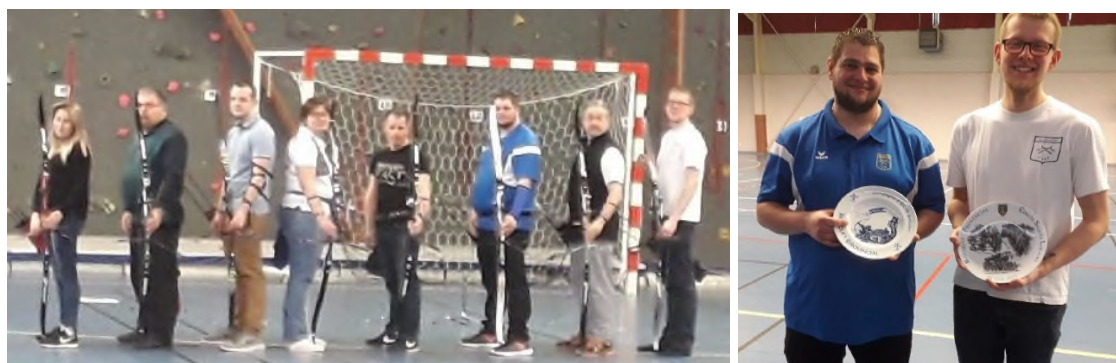
## Compagnie d'arc de VIGNEMONT

La compagnie d'arc, s'est entraînée au gymnase de Ressons pour préparer les diverses compétitions en salle. En plus des traditionnels tirs en salle, une équipe de 4 archers ont testé les tirs gourmands et sont très heureux de leurs résultats.

Nos équipes se sont arrêtées en demi-finale de la coupe d'hiver du président et du vice-président de la RMO.



Le samedi 17 Mars nous n'avons pas souhaité la saint Patrick mais tiré dans la compagnie les assiettes des bouquets provinciaux de 2016 et 2017.



Pour l'assiette 2016 bravo à Cédric (Maillot Bleu)

Pour celle de 2017 (Maillot Blanc) notre Roy et roi de ronde encore pour quelques jours Julien.

Par ailleurs le dimanche 08 Avril nous tiendrons notre assemblée générale et son traditionnel tir à l'oiseau pour désigner le Roy et le Roitelet de la compagnie pour 2018 à côté de la salle des fêtes.

Pour tous renseignements rendez-vous le samedi aux jeux d'arc à partir de 14 heures.

### Un début d'année plein d'émotions pour le club « Les Vignes »

Durant ces 3 premiers mois de l'année, au club «Les Vignes», nous avons dégusté des galettes, des crêpes, fêté des anniversaires, des naissances, et accueilli des marcheurs.



Mais, la vie est ainsi faite, les moments heureux co-existent avec les moments tristes. Yolande nous a quittés peu de temps après avoir soufflé ses bougies en notre compagnie. Elle est partie discrètement, sans doute après un dernier sourire. Nous garderons d'elle le souvenir de son rire, et de sa gourmandise heureuse.



En Mars, nous avons accueilli les marcheurs de Chaperon Rouge, 3 circuits avaient été proposés. Les marcheurs ont pu choisir entre un petit circuit, un parcours plus long et un circuit commenté sur les traces de la Bataille du Matz.



Ces sportifs séniers ont pu se restaurer dans une salle fleurie et découvrir des panneaux sur la bataille du Matz. Offrir un bon goûter pour 114 marcheurs nécessite une certaine «logistique», nous remercions la Municipalité et Festi Vignemont pour le prêt de la salle, de la cafetière et des tasses et tous les bénévoles qui nous ont aidés.



## L'éclosion des projets !

### Actualités

Depuis notre dernier numéro, beaucoup de choses se sont passées. Côté musique, nous avons d'abord été invités par la ville de Clairoix pour un concert dans la salle polyvalente en date du 14 janvier dernier. Une salle comble et un public enthousiaste nous attendait.

Ensuite, côté vie du BBO, quelques changements notables sont à venir. En effet, notre prochain concert du 8 avril à Bresles sera le dernier de notre directeur musical William Thébaudeau-Müller ! Une nouvelle vie se présente à lui avec de nombreux challenges à relever et ce n'est pas sans tristesse que nous lui disons au revoir. Nous tenions à lui rendre hommage dans ce numéro. Tout d'abord en rappelant qu'il fait partie des personnes importantes à l'origine du BBO en 2013. Il nous a apporté tant de choses nous permettant même de remporter, en 2013, le prix de la ville de Drancy et en 2015, le Championnat National de Brass Band dans notre catégorie pour notre première participation. Par son abnégation, sa patience et sa passion pour le monde des brass bands, il a su nous pousser dans nos retranchements pour aller toujours plus loin. Nous lui devons beaucoup et nous ne l'oublierons pas...

De fait, la direction du BBO sera confiée à l'issue du concert du 8 avril prochain à notre actuel directeur musical adjoint, Yannick Parent à qui nous souhaitons bonne chance. Louis Rohmer l'assistera en tant que directeur musical adjoint. Le BBO est heureux de leur confier cette nouvelle mission et est certain de leur réussite.

### Les projets

L'éclosion des projets !

En 1996 Etienne Perruchon compose les premiers chants en Dogorien, langage imaginaire inventé par lui. En 2000, il crée une œuvre magistrale et populaire pour chœur mixte, chœur d'enfants et orchestre, Dogora, inspirée de ses chants dogoriens. En 2004 Patrice Leconte en fait un film musical, impressionniste et humaniste : "Dogora, ouvrons les yeux". Des concerts de l'œuvre commencent à s'organiser partout en France.

Aujourd'hui, des milliers de spectateurs et de choristes ont découvert la puissance émotionnelle de Dogora.

Le BBO s'associe à l'Atelier Musical de l'Oise pour monter ce projet et nous pouvons donc maintenant vous l'annoncer : le premier gros challenge que va devoir relever notre nouveau chef est la mise en place du concert «Dogora» qui se déroulera au Tigre de Margny-Les-Compiègne le 24 novembre 2018. D'autres dates sont à l'étude et nous vous tiendrons bien évidemment informés.

### Nouveau site internet !

Depuis quelques mois, une nouvelle version de notre site internet est en ligne ! Plus clair, plus fluide, avec une toute nouvelle interface et surtout, une boutique ! Vous pouvez vous procurer le premier CD du BBO en ligne !

Dès la page d'accueil, vous pourrez accéder à l'ensemble des informations concernant le BBO.

Nous avons également décidé de mettre en place une newsletter trimestrielle afin de tenir informé l'ensemble des personnes qui le souhaiteraient.

Pour cela, rien de plus simple, **abonnez-vous !**

### Informations diverses

Retrouvez toutes les informations du Brass Band de l'Oise sur l'ensemble de nos supports de communication tels que :



[www.brassbandoise.fr](http://www.brassbandoise.fr)



[www.facebook.com/BrassBanddeL'Oise/](https://www.facebook.com/BrassBanddeL'Oise/)

### Contact



[contact@brassbandoise.fr](mailto:contact@brassbandoise.fr)

### Nos prochains concerts

• Dimanche 8 avril 2018 :

Le BBO sera l'invité de l'Orchestre d'Harmonie de Beauvais pour un concert exceptionnel à Bresles, dans la salle Robert Gourdain.

• Samedi 24 novembre 2018 :

DOGORA : Rendez-vous au Tigre de Margny-Les-Compiègne pour un concert unique et exceptionnel.

### Recrutement

Le BBO recherche activement 2 trombones, 1 saxhorn alto, 1 barython ou euphonium et 1 tuba Eb pour compléter ses pupitres. N'hésitez pas à nous contacter.

Toutes les informations sont disponibles sur la page «Orchestre» de notre site internet.



### Nos partenaires





# FESTI NEWS

**Dimanche 21 janvier**, l'Assemblée Générale Ordinaire a eu lieu. Après avoir validé le rapport moral de la présidente et le rapport financier de la trésorière, le bureau suivant a été réélu à l'unanimité :

- ✓ Présidente : Laure Dornic ; Vice président : Jean-Louis Poulain
- ✓ Secrétaire : Brigitte Bernardi ; Secrétaire adjointe : Odile Barlet
- ✓ Trésorière : Odile Greugny ; Trésorière adjointe : Corinne Skittekatte

Deux nouveaux membres sont venus grossir nos rangs : Catherine Gobin et Vincent Dornic. Bienvenue à eux !

**Dimanche 18 février**, une nouvelle marche de la chandeleur a été organisée, réunissant 42 personnes.



**Dimanche 4 mars**, *vamos a comer paella* ! Telle une auberge espagnole, 63 personnes, dont 35 vignemontois, sont venus partager une paëlla 100% faite maison par l'ensemble des membres de Festi Vignemont et quelques bénévoles.



**Lundi 3 avril**, les cloches étaient de retour sur Vignemont ! Pour la dixième année consécutive, Festi Vignemont a organisé une chasse (ou une pêche ?) aux œufs au sein du jeu d'arc de la commune. Merci aux archers pour le prêt de leur terrain d'entraînement. Comme chaque année, 25 enfants et leurs parents étaient au rendez-vous !



**SAMEDI 26 MAI :**  
FETE DES VOISINS

**DIMANCHE 3 JUIN :**  
BROCANTE

**DIMANCHE 8 JUILLET :**  
REPASSEZ VOTRE CERTIFICAT D'ETUDES !



Retrouvez nous sur Facebook : [Association Festi'Vignemont](#)  
Site internet : <https://www.vignemont.fr/associations/festi-vignemont/>